

## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

**Direction départementale des territoires**  
Service d'Analyse et d'Aménagement  
du Territoire  
Affaire suivie par : Sandra Chardon  
Tél : 05 17 17 37 88  
[Courriel : sandra.chardon@charente.gouv.fr](mailto:sandra.chardon@charente.gouv.fr)

### Relevé de conclusions

#### Pôle départemental des énergies renouvelables

*Mardi 12 novembre 2019 à 14h30*

#### Liste des présents

- ▶ Marie Lajus, préfète de Charente
- ▶ Pierre Chauleur, sous-préfet de Confolens
- ▶ Gaetan Le Dorze et Marie-Marguerite Fontana, Préfecture
- ▶ Christophe Comenge, Bernard Litut et Hélène Bizet, DREAL Nouvelle Aquitaine
- ▶ Marc Viel, DDCSPP 16
- ▶ François Boissinot et Frédéric Boiroux ARS
- ▶ Bénédicte Génin, Jean-Paul Guivarch, Luc Viart, Philippe Desmartez et Sandra Chardon  
DDT 16
- ▶ Olivier Touboul, centre hospitalier de Cognac
- ▶ Jean-Pierre Thomas, centre hospitalier d'Angoulême
  
- ▶ Françoise Coutant Région Nouvelle Aquitaine
- ▶ Marie-Henriette Beaugendre et Elise Riffaud, Conseil Départemental de Charente
- ▶ Boris Le Jolly, CA Granc Angouleme
- ▶ Pascale Belle, CA Grand Cognac
- ▶ Michel Coq, Cc Charente Limousine
- ▶ Emmanuel Vigour et J.P. De Fallois, CC Coeur de CharentE
- ▶ Jean-Marc Brouillot et Géraldine Simon, CC La Rochefoucauld Porte du Périgord
- ▶ Jacques Chabot, CC 4B Sud Charente
- ▶ Jean Noël Ambaud, CC Lavalette Tude et Dronne
- ▶ Laurent Danède et Isabelle Auriscoste, PETR du Ruffécois
- ▶ Bernard Mauzé, PETR Pays de Cognac
  
- ▶ Hervé Philippot, AREC
- ▶ Samuel ARDON, ADEME
- ▶ Eric Danché, ENEDIS
- ▶ Stephan Caumet, CAUE de Charente
- ▶ Christian Daniau, chambre d'agriculture

- ▶ Jean-Marc Fabius, Syndicat des énergies renouvelables
- ▶ Simon Grandcoin, France Energie Eolien
- ▶ Benjamin Vincent, association RAPASSE
- ▶ Yves de la Meslière, association STOP EOLIEN

Marie Lajus, Préfète de Charente introduit la séance en indiquant qu'elle a souhaité créer le pôle départemental, dans un contexte de baisse de la biodiversité et d'urgence climatique et énergétique.

La transition énergétique reste une priorité afin de limiter la consommation et engager une substitution progressive entre énergies «sales» et «énergies» propres.

Des objectifs ambitieux sont fixés dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), dans le cadre de la loi Transition écologique pour la croissance verte (en 2030, arriver à 32 % d'énergies renouvelables, baisser de 40 % les énergies fossiles, et multiplier par 5 la puissance du photovoltaïque).

Pour y parvenir, il est nécessaire de lancer des concertations avec l'ensemble des acteurs concernés : services de l'Etat, collectivités locales, organismes disposant de compétences spécifiques dans le domaine des énergies et représentants des citoyens que sont les structures associatives.

Françoise COUTANT, Vice-Présidente du Conseil Régional, en charge du climat et des transitions énergétiques précise que les objectifs fixés peuvent être repris à deux niveaux par l'intermédiaire :

- d'une baisse de la consommation d'énergie et des gaz à effet de serre par la sobriété et l'efficacité énergétique ;
- d'une sortie progressive des énergies fossiles et une augmentation de la part des énergies renouvelables.

Cette stratégie est inscrite dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) à l'horizon 2030 et 2050

Marie-Henriette BEAUGENDRE, vice-présidente du Conseil Départemental de Charente, rappelle que ce pôle départemental des ENR répond clairement à un besoin. Le Conseil Départemental a souhaité apporter une réflexion globale, dans le cadre du SRADDET, notamment sur la pertinence du développement de l'éolien, en Charente.

### ***1- Présentation de la situation du Département Hervé Philippot - AREC- (cf diaporama)***

Yves de la Meslière (Association STOP EOLIEN 16) s'interroge sur le nombre d'éoliennes installées ou autorisées sur le territoire du Ruffécois.

Laurent Danède (PETR du Ruffécois ) indique que sur le territoire du Ruffécois la tendance très forte du développement de la production d'EnR à partir de l'éolien. Un schéma éolien est en cours de préparation par les élus.

Christophe Comenge (DREAL N-A) précise que les données suivantes : 69 éoliennes installées, 82 autorisées, 112 en cours d'instruction.

Benjamin Vincent, (Association RAPASSE) indique que le diagnostic présenté manque de clarté en mélangeant la production énergétique avec la consommation électrique.

L'AREC confirme les caractéristiques des parcs en fonctionnement au 30/06/2019 :

PARC	ANNÉE DE MISE EN SERVICE	NOMBRE DE MACHINES	PUISSANCE (MW)
Ferme Eolienne de Moquepanier	2013	8	16,3
Ferme éolienne de Salles de Villefagnan	2008	9	20,7
Ferme éolienne de Saulgond - Lesterps	2011	7	14
Parc éolien d'Aussac Vadalle	2010	4	8
Parc éolien de Fontenille	2017	5	10
Parc éolien de Saint Fraigne	2011	6	12
Parc éolien de Theil Rabier et Montjean	2016	12	24
Parc éolien de Xambes-Vervant	2008	6	13,8
Parc éolien du Confolentais	2015	6	12
Parc éolien La Faye et La Chèvrerie	2010	6	12
<b>TOTAL</b>		69	142,8

## **2- Présentation de la stratégie Régionale de l'État -Christophe COMENGE, DREAL Nouvelle-Aquitaine (cf diaporama)**

Yves de la Meslière (STOP EOLIEN 16) s'interroge sur les démarches commerciales des sociétés en direction des propriétés de terrains et des collectivités.

Jean-Marc Fabius (Syndicat des Energies Renouvelables) remercie la Préfète de l'ouverture de ce lieu de concertation au sein du pôle EnR et rappelle tous les avantages d'une concertation réussie dans la qualité des projets de territoire.

Isabelle Auricoste (PETR du Ruffécois) rappelle que le plus difficile reste la baisse de la consommation, car complexe et coûteux (exemple la restauration des bâtiments anciens) en indiquant qu'il est souhaitable qu'une partie des profits soient réinvestis sur le territoire en sollicitant l'État, le Conseil Régional et le Département pour faciliter l'acceptation des projets sur un territoire.

Madame La Préfète rappelle que le niveau national met en place des moyens très importants sur la rénovation de l'habitat et sur les capacités des collectivités territoriales à également s'impliquer et à mobiliser des habitants sur ce sujet.

Marie-Henriette Beaugendre (Conseil départemental 16), indique que le département et le CAUE interviennent pour accompagner les ménages pour réduire leur consommation.

Françoise Coutant (Conseil Régional N-A) rappelle que l'agence ARTEE reste à la disposition des ménages pour engager la rénovation de leur logement.

Michel COME (CC Charente Limousine) rappelle que les sociétés réalisent des démarchages anarchiques vis-à-vis des propriétaires.

Monsieur CHABOT, (CC des 4B) rappelle que la collectivité a des marges de manœuvre et décide de la répartition des retombées financières sur son territoire. Sur celui des 4B, la collectivité va essayer d'allier tous les développements de ressources propres (économie participative, baisse de la consommation par les entreprises du territoire, développement des Enr...).

Simon Grandcoin (France Energie Eolienne) affirme que sur la question de l'appropriation des projets et du démarchage, beaucoup d'acteurs sont concernés. La charte signée par tous les adhérents est utile pour respecter les étapes à suivre pour développer un bon projet.

Boris le Jolly (Grand Angoulême) indique que Grand Angoulême réalise un accompagnement d'un collectif citoyen d'énergies renouvelables sur des projets qui ne sont pas forcément rentables (petits, de taille humaine en citant l'exemple du PV en toiture).

Jean-Claude CARAIRE (Charente Nature) demande à ce que les associations sont associées davantage à la réflexion en amont sur les projets.

Jacques CHABOT (CC des 4B) rappelle que les collectivités disposent d'outils pour territorialiser les projets (par exemple dans le cadre de l'élaboration d'un PLUi ou d'un PCAET).

### ***3- Présentation des missions du pôle et du 1<sup>er</sup> bilan des PCAET - Jean-Paul GUIVARC'H, chef du Service Aménagement et Analyse du Territoire/DDT de la Charente (cf diaporama)***

Jean-Noel AMBAUD (CC Lavalette Tude et Dronne) indique que la collectivité va lancer un PCAET lors de la prochaine mandature.

Christian Daniau, Président de la Chambre d'agriculture, s'interroge sur le stockage du carbone avec les contraintes liées aux aléas climatiques.

Christophe COMENGE (DREAL N-A) indique qu'il existe des techniques pour transformer l'énergie éolienne en hydrogène. Des vecteurs permettent d'utiliser cette énergie qui coûte très cher à produire, mais cela évolue beaucoup. Idem pour les questions d'auto consommation et d'interconnexions (partages entre entreprises et particuliers).

Françoise Coutant (Conseil Régional N-A) rappelle l'importance de la conservation d'un équilibre entre production électrique et thermique. Avec un scénario 100 % gaz vert à l'horizon 2050, la région Nouvelle Aquitaine pourrait être exportatrice de gaz. Le CR vient de créer un Cluster « Energie et Stockage gaz » qui réunit 200 entreprises, avec un travail important sur les questions d'hydrogène. Elle espère la structuration d'une filière début 2020.

Concernant la planification, la CC Coeur de Charente, qui est en cours d'élaboration de son PADD, s'interroge quant à la marge de manœuvre dont elle dispose et sur la position de l'État sur la question des distances des éoliennes des habitations.

Madame Bénédicte Génin (DDT Charente) répond que le PLUi est un outil qui permet de déterminer des zonages propices ou non. Cela permet une orientation des porteurs de projets vers la stratégie de la collectivité territoriale en matière d'ENR.

La CC Coeur de Charente précise que les réunions publiques pour le PADD ont eu lieu la semaine dernière. Les associations les interpellent pour mettre des objectifs quantifiés. Mais ils souhaitent donner des orientations, et non des objectifs quantifiés.

L'association Stop éolien fait la remarque que d'après un article du code de l'environnement, c'est la préfète qui définit la distance prescrite.

Madame la Préfète répond que l'ordonnancement des textes ne vise pas à faire du préfet une autorité omnisciente qui cadrerait des distances. Il existe ce garde-fou général ; c'est une coordination entre le cadre législatif et les caractéristiques de chaque EPCI.

Le syndicat des ENR rappelle que sa vocation est d'aider sur le volet des segments de marché. Ce n'est pas la mission de l'État de conseiller les collectivités, notamment pour ce qui concerne le segment de tarifs d'achat. Si on en est trop éloigné, le projet ne peut pas aboutir pour des raisons économiques.

Christian Daniau (Chambre d'agriculture) annonce également que les collectivités qui ont des projets peuvent venir le voir en amont.

**En conclusion, Madame Françoise Coutant** remercie pour la mise en place de ce type d'instance de débat et de dialogue. Elle précise qu'au lieu des termes « acceptation » et « acceptabilité », elle préfère substituer le terme « d'appropriation ». Cela signifie construire ce projet ensemble, et cela peut même aller jusqu'au projet participatif. C'est également à chaque territoire de construire son mix énergétique renouvelable, avec sous-jacente la notion de solidarité inter-territoriale.

La carte des ENR est déséquilibrée : beaucoup d'éolien dans le nord, plus de photovoltaïque dans le sud. L'Etat, la Région, les collectivités territoriales disposent d'un rôle pour un nécessaire ré-équilibre territorial entre le nord et le sud de la région.

La méthanisation doit être vertueuse, en utilisant les déchets agricoles locaux. L'État dispose d'un rôle de garde-fou important sur la qualité des digestats. C'est aussi un point de vigilance à l'échelle de la région.

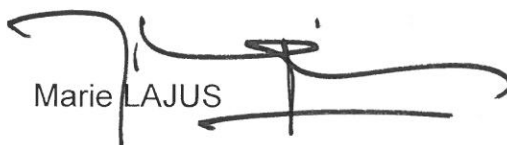
La Région travaille étroitement avec l'État, l'ADEME et la DREAL pour avancer et atteindre des objectifs ambitieux de développement des EnR.

**En conclusion, Madame la Préfète** adresse ses remerciements pour la participation, et adresse deux messages. :

1- l'urgence de la transition climatique et énergétique nécessite de réagir. Actuellement les projets émergent au coup par coup, et majoritairement ce sont des projets privés. L'objectif est de se déplacer vers une logique plus globale, vers une stratégie globale et territoriale allant vers l'intérêt public commun.

2- Les collectivités territoriales et les intercommunalités ont les outils pour contribuer à l'élaboration de stratégies partenariales ambitieuses pour les générations futures.

La Préfète,

  
Marie LAJUS

